

# Procès-verbal : Assemblée générale extraordinaire du 22 août 2017

Nombre de présents : 14 (**majorité qualifiée à 10**).

- 1) La séance a commencé par un mot de bienvenue et la présentation du relancement de l'ACILex ainsi que du projet de revue des assistants de l'Université de Lausanne. Pour mener à bien ces projets, il a été expliqué qu'il était nécessaire de modifier les statuts de l'ACILex préexistants.
- 2) Durant la présentation des différentes modifications proposées des statuts, plusieurs amendements ont encore été proposés par les membres.
- 3) Il a ensuite été procédé au vote d'approbation des différentes nouvelles propositions et de leurs amendements. Pour les amendements en question, les membres ont voté d'abord sur le principe même d'un amendement, avant de devoir choisir entre l'amendement et la proposition initiale.
- 4) La modification du titre des statuts et du sous-titre des statuts, ainsi que les modifications des **articles 1, 3, 7, 14, 16 et 19** ont été acceptés à l'unanimité par les membres, sous la forme proposée par les initiateurs de l'Assemblée extraordinaire présente. Le principe de l'amendement des **articles 2, 5, 20, et 22** a été accepté à l'unanimité. Les **articles 2, 5, 20** ont été acceptés sous leur forme amendée à l'unanimité. L'**article 22** a été accepté à la majorité qualifiée par 12 membres pour, 0 contre et deux abstentions.
- 5) Les membres ont ensuite procédé à l'élection du nouveau comité. Ce sont présentés, **Sofia Balzaretto, Silvio Da Silva, Clémence Demay, Andrea Frattolillo, Nathan Broquet et Raquel Pochon**. Les membres ont d'abord voté sur le principe d'élire en bloc, ce qui a été accepté à l'unanimité, et ont ensuite élus le comité par acclamation.
- 6) Finalement, il a été soumis au vote l'élection en bloc de deux vérificateurs des comptes, **Pauline Monod et David Zandi Rad**. Les membres ont accepté le principe du vote en bloc à l'unanimité, et ont ensuite élus les vérificateurs de compte par acclamation.
- 7) S'en est suivie ensuite une discussion, au cours de laquelle les membres ont fait des propositions quant aux orientations que devait prendre l'action de l'ACILex. La première de ces propositions fût de relancer le conseil juridique de l'ACILex aux membres de l'ACIDUL. Il a été rappelé qu'il était important qu'un membre au moins du comité de l'ACILex soit membre du conseil de l'École. Dans quel cadre, il a été

aussi rappelé l'importance d'une organisation coordonnée du corps que l'on représente. Finalement, deux problématiques plus spécifiques touchant les membres du corps intermédiaire de l'École de droit ont été soulevées : la problématique de l'engagement d'assistants étudiants à la place de doctorants, ce qui conduit à une surcharge de travail pour ces derniers, et notamment d'expertises en période d'examens ; l'autre problème soulevé était relatif à l'autofinancement de la publication des thèses, celles-ci se trouvant être, au goût des membres de l'ACILex, une charge trop importante pour les futurs docteurs.

8) L'assemblée a ensuite été close.

Le Président :

Andrea Frattolillo

Un membre :

Nathan Broquet